



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sensibiliser les acteurs de soins à l'ostéoporose

Question écrite n° 23725

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre l'ostéoporose et la sensibilisation des acteurs de soins aux problématiques de cette maladie. L'ostéoporose constitue toujours un véritable défi de santé publique. Touchant près de 4,5 millions de Françaises et Français, cette maladie souvent banalisée génère des pertes d'autonomie importantes et des handicaps graves pour les patients atteints. De plus, son poids sur les finances publiques est important : le fardeau économique des fractures de fragilité en France pourrait s'élever à plus de 6 milliards d'euros en 2025. Pourtant, l'ostéoporose reste, à ce jour, insuffisamment diagnostiquée et traitée. Dans son « Manifeste pour un plan de santé publique contre les fractures liées à l'ostéoporose » publié en octobre 2017, l'AFLAR (Association française de lutte antirhumatismale) s'inquiétait du désinvestissement de certains professionnels de santé dans la détection et la prise en charge de la maladie. Malgré de nombreuses annonces à travers Ma Santé 2022 et quelques propositions formulées dans le rapport charges et produits pour 2020 de la CNAM, la sensibilisation du corps médical aux enjeux de l'ostéoporose est encore insuffisante. En effet, depuis 2011, malgré le vieillissement avéré de la population, le nombre de prescriptions d'ostéodensitométrie, examen permettant de diagnostiquer l'ostéoporose, n'a cessé de diminuer, en témoigne un faible taux diagnostique (réalisé dans seulement 30 % des cas aujourd'hui) et de prise en charge : chez les sujets de plus 50 ans hospitalisés pour une fracture il y a moins de 10 % de traitement anti ostéoporotiques prescrit dans l'année qui suit. Le Gouvernement prévoit-il d'agir en 2020 pour faire mieux reconnaître cette infection par les professionnels de santé concernés et favoriser la détection de la maladie ? Elle lui demande également si la Haute autorité de santé prévoit de mesurer l'impact des dernières recommandations de prise en charge de l'ostéoporose qui datent de 2014 et 2019.

Texte de la réponse

L'ostéoporose est effectivement une maladie aux conséquences importantes, en termes de santé publique et de coût pour la collectivité, et cette situation pourrait s'aggraver avec l'évolution démographique en l'absence de prévention suffisante. Les professionnels de santé peuvent agir à plusieurs niveaux de prévention. La prévention secondaire repose sur l'identification des situations à risque et la prise en charge d'une fracture ostéoporotique. La fiche de bon usage de la Haute autorité de santé (HAS), mise à jour en 2019, fournit aux professionnels de santé des repères pour la prise en charge de ces situations. Le taux de prescription des ostéodensitométries ne constitue toutefois pas un indicateur suffisant pour juger de l'évolution de ces prises en charge. Il faut noter que l'ostéodensitométrie n'est pas un examen suffisant pour poser à lui seul le diagnostic et orienter la prise en charge. L'ostéodensitométrie n'est pas toujours utile pour poser le diagnostic. L'évolution du taux de prescription de cet examen doit donc être interprétée avec prudence. Les recommandations de la HAS sont par ailleurs centrées sur la prévention secondaire et médicamenteuse. Il convient de souligner l'importance primordiale des mesures de prévention hygiéno-diététiques. Cette prévention passe par la promotion de bonnes habitudes tout au long de la vie, en termes d'alimentation, d'activité physique et de réduction des addictions. C'est l'objet du plan national de santé publique « Priorité prévention » et c'est sur cette approche préventive que portent les efforts de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23725

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8641

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10376